La désignation des équipes de maîtrise d’œuvre chez 3F

3F sélectionne ses équipes de maîtrise d’œuvre avec l’appui de sa direction de l’architecture et du développement durable. Voici comment.

Le cadre de désignation

3F désigne ses équipes de maîtrise d’œuvre en appliquant les dispositions du Code de la Commande Publique (CCP).

La procédure de désignation varie en fonction :

- de l’objet de la mission ;
- du montant estimé des honoraires.

Les MAPA (Marchés à procédure adaptée)

3F lance une consultation dans ce cadre :

- pour confier à des prestataires des missions qui concernent la **construction** et la **réhabilitation** de **bâtiments**, les études de faisabilité et les diagnostics ;
- quand les montants d’honoraires sont inférieurs à **215 000 euros HT**.

Cette procédure prévoit la mise en concurrence d’au moins **trois maîtres d'œuvre**.

La sélection dure environ deux mois (un mois seulement en cas de liste de référencement).

Le concours restreint

3F lance un concours restreint :

- pour confier à des prestataires des missions de **construction** de bâtiments ou des missions **mixtes** conjuguant **construction et réhabilitation** ;

- quand les montants d’honoraires sont supérieurs à **215 000** euros HT.

La sélection dure environ quatre mois.

La procédure avec négociation

3F lance une procédure négociée :

- pour confier à des prestataires des missions qui concernent la réhabilitation de son **patrimoine immobilier locatif social** ;
- quand le montant des honoraires dépasse **215 000** euros HT.

La sélection dure environ quatre mois.

La conception-réalisation

3F lance une procédure négociée pour une opération de **conception–réalisation** pour :

- confier à des prestataires des missions en **conception et réalisation** : a minima un architecte, un bureau d’études et une entreprise générale ;
- sans notion de seuil financier pour cette procédure.

Chaque appel d’offres dure environ cinq à six mois.